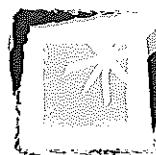


N° DEL/2025-130

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Extension du label Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres corréziennes et de Ventadour

Comme évoqué en Conférence des Maires le 24 mars 2025, M. le Président expose au Conseil que le projet d'extension du label Pays d'art et d'histoire des Hautes

Terres Corréziennes et de Ventadour à l'ensemble des 89 communes qui composent le Pays Haute-Corrèze Ventadour est étroitement lié à la dynamique de renouvellement du label qui s'est opéré en 2024. Le 29 janvier 2025, une réunion entre les élus et les techniciens du Pays, de Haute-Corrèze Communauté et Ventadour-Egletons-Monédières s'est tenue pour lancer concrètement les grands chantiers actés dans le cadre du renouvellement du label. Ils ont sollicité à cette occasion, une délibération des 2 communautés de communes actant cette volonté d'extension.

Aujourd'hui le Pays d'art et d'histoire s'étend sur les 19 communes de Ventadour-Egletons-Monédières mais sur seulement 32 des 70 communes de Haute-Corrèze Communauté.

L'extension du label à l'ensemble du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour, soit 38 communes supplémentaires sur Haute-Corrèze Communauté, permettrait notamment :

- d'étendre l'offre de médiation et d'animation du Pays d'art et d'histoire (visites, grands jeux, ateliers, intervention scolaire...) à l'ensemble des thématiques, sites et sentiers patrimoniaux du territoire ;
- de développer une meilleure connaissance du patrimoine des communes du territoire, à l'échelle locale et communautaire, en tissant des liens thématiques ;
- de mieux accompagner l'ensemble des communes et des acteurs du territoire dans leurs projets de valorisation du patrimoine.

Le dossier d'extension pourrait s'écrire au fil de l'année 2026 autour de 4 axes :

- la vicomté de Ventadour, seigneurs et poètes ;
- une nature de contraste puissante et maîtrisée ;
- une vie rurale qui se transforme, entre attachement et réinvention ;
- garder la résistance en mémoire.

Ce serait déjà l'occasion de mener des recherches et d'acquérir des connaissances plus poussées sur le patrimoine de chacune des nouvelles communes intégrant le label. Le dossier serait déposé puis soutenu auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au premier semestre 2027 pour une extension effective, en juin ou septembre 2027.

L'élaboration du dossier d'extension en 2026 puis la mise en œuvre des missions du Pays d'art et d'histoire sur 38 communes supplémentaires dans les années suivantes nécessiterait dès 2026, le recrutement d'une personne en plus au sein de l'équipe du Pays d'art et d'histoire.

Ce recrutement nécessite un apport financier supplémentaire de Ventadour-Egletons-Monédières au Pays estimé à 4 000 € par an à partir de 2026. M. le Président expose au Conseil le projet d'extension du label Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour à l'ensemble des 89 communes qui composent le Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'extension du label du Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres corréziennes et de Ventadour à l'ensemble des communes du Pays Haute-Corrèze Ventadour ;
- AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette extension.

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,



Charles FERRE



Carrefour de l'Epinette

19550
Lapleau
05 55 27 69 26